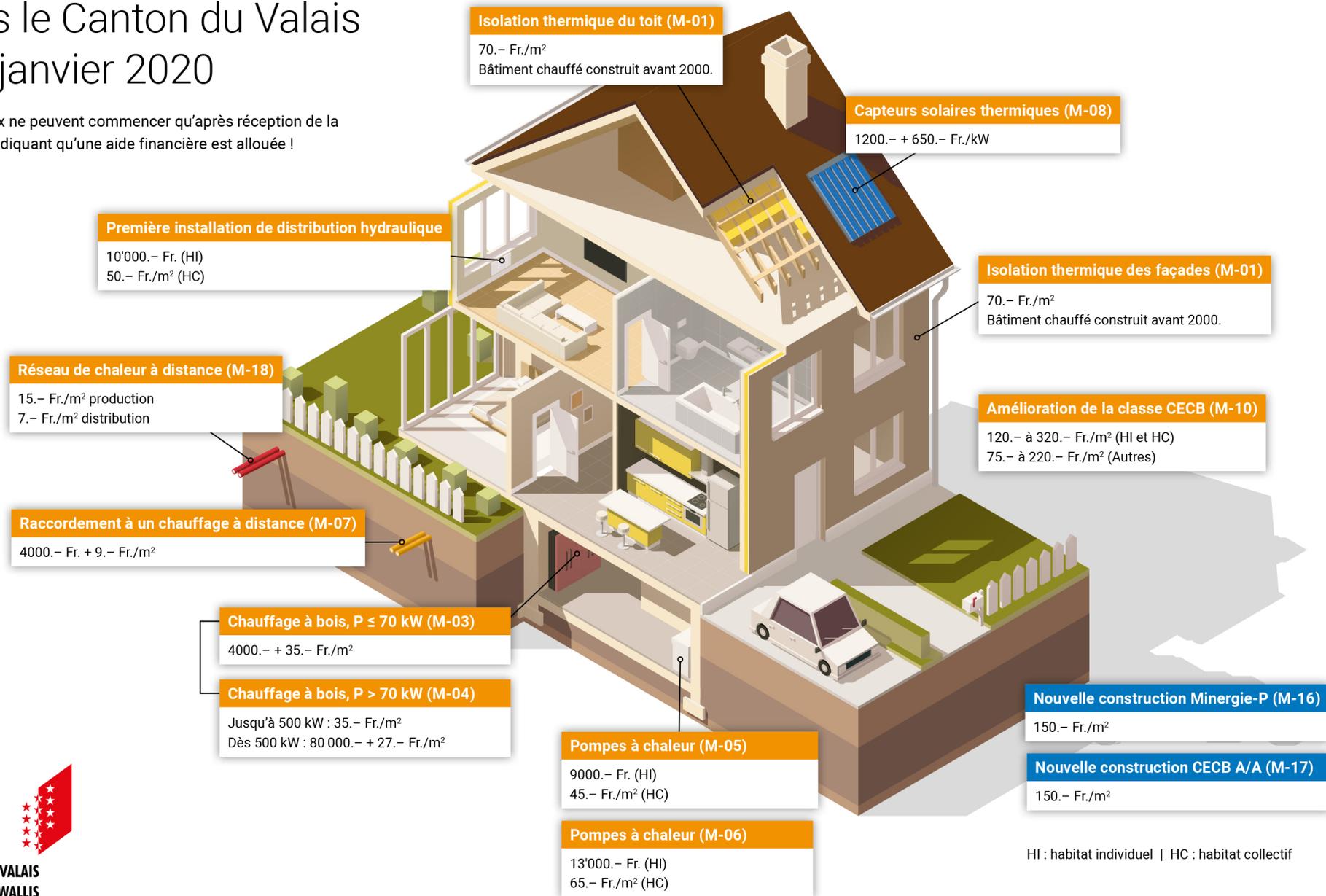


## dans le Canton du Valais dès janvier 2020

Les travaux ne peuvent commencer qu'après réception de la décision indiquant qu'une aide financière est allouée !



HI : habitat individuel | HC : habitat collectif